
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de l'agent national de Joinville qui félicite la Convention et qui fait part du succès dans la vente des biens nationaux et d'émigrés, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de l'agent national de Joinville qui félicite la Convention et qui fait part du succès dans la vente des biens nationaux et d'émigrés, lors de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 197;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13771_t1_0197_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

43

La société populaire de Clairac (1) félicite la Convention sur sa constance à poursuivre les scélérats qui attaquent jusqu'à la vertu même, l'invite à rester à son poste jusqu'à l'anéantissement de tous les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, et lui annonce que son atelier de salpêtre est en pleine activité.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Clairac, 30 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

Le temps des grandes révolutions fut toujours celui des partis, des factions ambitieuses dont tous les efforts, toutes les tentatives n'ont jamais eu d'autre but que l'asservissement de la chose publique à leurs intérêts particuliers. Il en a été de même parmi les français, mais enfin tout a dû plier devant la volonté, devant la force et la majesté du peuple. Mais la représentation nationale, centre de tous les pouvoirs a dû peser sur les têtes coupables qui voulaient s'approprier une autorité que le peuple ne leur avait point déléguée.

Hommes du 31 mai, encore quelques efforts vigoureux de la part de la montagne nationale, et le sol de la république sera entièrement purgé, et des esclaves armés qui insultent ses frontières, et des traîtres qui veulent déchirer son sein.

Nous vous félicitons, Citoyens représentants, de la force, de la constance avec lesquelles vous poursuivez sans relâche les scélérats détestables qui attaquent jusqu'à la vertu même dans ses principes les plus essentiels pour mieux renverser la liberté, l'égalité républicaines. Ainsi doivent agir les représentants vertueux d'un peuple généreux et magnanime.

Nous vous invitons à rester courageusement au poste que le salut de la patrie vous prescrit de remplir encore, jusqu'à ce que tous les hommes pervers aient disparu devant la justice nationale, jusqu'à ce que tous ces prétendus patriotes qui, sous différents masques ont si souvent tenté d'égarer le peuple pour le perdre, aient subi la peine due à leurs forfaits, jusqu'à ce que la coalition féroce des tyrans couronnés ait posé les armes et rendu hommage à la force, à la vertu d'un peuple libre, jusqu'à ce que toutes les sections de la république soient en mesure et concourent avec la même ardeur, la même bonne foi, à l'établissement durable d'une constitution démocratique; enfin, Citoyens représentants, jusqu'à ce que le bonheur de la patrie soit assuré et votre gloire pleine et entière. Redoublez d'efforts et de courage, le peuple est toujours là pour vous seconder.

Nous jurons une guerre à mort à toutes les factions, à tous les factieux; nous ne reconnaissons qu'une souveraineté, celle du peuple, qu'une seule autorité centrale, celle de la Convention nationale, qu'une loi, le gouvernement révolutionnaire provisoire. Quelque nom que des hom-

mes audacieux veuillent s'approprier pour dominer le peuple, nous les avertissons que ce peuple ne veut pour maître que la loi émanée de lui-même par ses représentants, qu'en obéissant religieusement aux autorités qu'il s'est constituées lui-même, il écrasera toute puissance qui ne viendrait pas de lui.

Nous vouons à l'exécration, à la vengeance nationale, tous ces hommes profondément corrompus dont les restes forcément pourraient exister encore et faire de nouvelles tentatives qui exposeraient le salut de la patrie. Que la vigilance imperturbable de la Convention nationale continue à en faire la recherche la plus vigoureuse et la punition la plus exemplaire.

Citoyens représentants, pendant que vous redoublez de travaux et de génie pour perfectionner le grand œuvre de la révolution, les vrais amis de la patrie ne cesseront de faire des efforts pour faciliter tous les moyens de conduire la régénération nationale jusqu'au terme que la raison et la saine philosophie lui prêteraient en forgeant la foudre, en envoyant des soldats aux armées. Les sociétés populaires s'attacheront à propager avec soin les principes simples et purs de la nature et des droits de l'homme dans toute leur latitude.

Citoyens représentants, la société populaire de Clairac se fait un devoir aujourd'hui d'annoncer à la Convention que son atelier de salpêtre aujourd'hui est en pleine activité, qu'il a déjà produit deux quintaux de cette matière, estimée la plus belle de tout le département par les autorités supérieures elles-mêmes, et qu'elle espère en fournir désormais deux ou trois quintaux par décade jusqu'à ce que les tyrans aient demandé grâce à un peuple libre et courageux qu'ils ont injustement outragé. Un cavalier jacobin armé, équipé et monté, est également parti de cette commune pour l'armée.

Les citoyens de Clairac, fidèles à leurs principes révolutionnaires, en conservant l'union et la fraternité parmi eux, ne cesseront de concourir de tous leurs moyens avec la république entière au salut et au bonheur commun. S. et F.»

TAFFANEL (présid.), AUDIBERT jeune, PARRAT, MISPOULET (secrét.).

44

L'agent national du district de Joinville (1), félicite la Convention nationale sur ses immenses travaux, l'invite à rester à son poste, et l'instruit des succès avec lesquels se fait la vente des biens nationaux et d'émigrés.

Les biens nationaux portés sur l'affiche n° 82, estimés 13,371 liv. 6 sous, ont été vendus 64,825 liv.

Les biens d'émigrés.

3 journaux, 46 cordes, dans lesquels est un bâtiment, estimés 18,000 liv., ont été vendus 50,000 liv.; 8 journaux 54 cordes, divisés en 14 lots estimés ensemble 9210 liv., ont été vendus 49,650 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

(1) Lot-et-Garonne.

(2) P.V., XXXVIII, 248. Bⁱⁿ, 13 prair. (1^{er} suppl^t) et 19 prair. (suppl^t).

(3) C 306, pl. 1159, p. 20; *Audit. nat.*, n° 625.

(1) Hte-Marne.

(2) P.V., XXXVIII, 248. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t).